

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 18 décembre 2018

Date de la convocation : 11/12/2018

Nombre de conseillers en exercice : 51

Etaient Présents :

M. Thierry KOVACS, Président
M. Frédéric BELMONTE, M. Manuel BELMONTE, M. Claude BOSIO, M. Lucien BRUYAS, M. Bernard CATELON, Mme Michèle CEDRIN, M. Christophe CHARLES, M. Pascal CHAUMARTIN, M. Alain CLERC, Mme Thérèse COROMPT, M. Jean-Yves CURTAUD, Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN, Mme Michèle DESESTRET-FOURNET, Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN, Mme Martine FAÏTA, M. Pascal GERIN, Mme Lucette GIRARDON-TOURNIER, Mme Annick GUICHARD, M. Christian JANIN, Mme Marie-Pierre JAUD-SONNERAT, Mme Christiane JURY, M. Sylvain LAIGNEL, M. Gérard LAMBERT, Mme Laurence LEMAITRE, M. Bernard LINAGE, M. Guy MARTINET, M. Jean-François MERLE, Mme Marielle MOREL, Mme Virginie OSTOJIC, M. René PASINI, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Stéphane PLANTIER, M. Isidore POLO, M. Thierry QUINTARD, M. Jacques THOIZET, M. Jean-André THOMASSY, M. Michel THOMMÉS, Mme Blandine VIDOR.

Absents suppléés : M. Gérard BANCHET représenté par son suppléant M. Richard BONNEFOUX, M. André MASSE représenté par son suppléant M. Jean FOURDAN.

Ont donné pouvoir : M. Christophe BOUVIER à M. René PASINI, Mme Marie-Carmen CONESA à M. Jean-Yves CURTAUD, M. Patrick CURTAUD à M. Bernard LINAGE, Mme Annie DUTRON à Mme Michèle CEDRIN, M. Bernard LOUIS à Mme Marielle MOREL, M. Daniel PARAIRE à Mme Michèle DESESTRET-FOURNET, Mme Hermine PRIVAS à M. Claude BOSIO, Mme Maryline SILVESTRE à M. Manuel BELMONTE.

Absents excusés : M. Max KECHICHIAN, M. Adrien RUBAGOTTI.

Secrétaire de séance : M. Bernard LINAGE.

OBJET : **ADMINISTRATION GENERALE :** Représentants de Vienne Condrieu Agglomération au sein du Syndicat Isérois des Rivières – Rhône Aval (SIRRA)

Rapporteur : Thierry KOVACS

NOTE DE SYNTHÈSE

Par délibération en date du 17 avril 2018, Vienne Condrieu Agglomération s'est engagé dans le projet de restructuration de l'ensemble des compétences du grand cycle de l'eau visées au L211-7 du Code de l'Environnement, par la fusion des quatre syndicats de rivières isérois existants (4 vallées, Bièvre Liers Valloire, Varèze, Sanne) au sein d'un nouveau syndicat mixte, le Syndicat Isérois des Rivières - Rhône Aval (SIRRA).

Ce syndicat sera constitué de 6 EPCI et du Département et se verra ainsi transférer la compétence GEMAPI (items 1°, 2°, 5°, 8 du L211-7 du CE) et 5 compétences facultatives (items 4°, 6°, 7°, 11°, 12°) qui seront exercées sur le territoire des affluents isérois du Rhône à l'aval de Lyon. Cette démarche a pour intérêt de mutualiser les moyens humains et techniques en vue d'une mise en œuvre efficace des programmes d'actions arrêtés par les territoires.

Le Département par délibération en date du 20 juillet 2018 a initié formellement son engagement au projet et a ainsi demandé la création du SIRRA, son adhésion à celui-ci et a approuvé ses statuts.

Les quatre syndicats mixtes concernés ont également délibéré cet automne (23 octobre pour la Varèze, 24 octobre pour les 4 vallées, 25 octobre pour Bièvre Liers Valloire et 29 octobre pour la Sanne) pour approuver la création du SIRRA, leur adhésion à celui-ci et les projets de statuts. Le transfert de l'intégralité des compétences exercées par chacun des quatre syndicats au SIRRA a aussi été acté.

Ainsi, la présente délibération consiste à désigner les représentants de Vienne Condrieu Agglomération au sein du SIRRA.

Au regard des statuts, l'Agglo dispose de 7 représentants titulaires et 7 représentants suppléants au sein du présent syndicat.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5721-2 relatif aux conditions de désignation des représentants d'un syndicat mixte ;

VU le code de l'environnement, et notamment son article L 211-7 relatif aux domaines pour lesquels les collectivités locales et leurs groupements sont habilités à agir en matière de gestion de l'eau et des rivières,

VU l'arrêt N°398262 du Conseil d'Etat du 16 novembre 2016, relatif aux possibilités d'anticipation des désignations des délégués lorsque le cadre légal de la composition du comité syndical et les règles de représentation sont posées,

VU l'arrêté préfectoral de l'Isère n°38-2018-12-10-005 du 10 décembre 2018 portant création du Syndicat Isérois des Rivières-Rhône Aval (SIRRA),

VU les statuts du SIRRA,

VU l'avis du Bureau Communautaire de ce jour,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, A LA MAJORITE (5 ABSTENTIONS) :

PROCEDE à l'élection des délégués titulaires et suppléants au sein du Comité syndical du Syndicat Isérois des Rivières – Rhône Aval.

Après accomplissement des formalités règlementaires, la représentation de Vienne Condrieu Agglomération au sein du SIRRA est fixée comme suit :

Délégués Titulaires	Délégués Suppléants
Thierry KOVACS	Bernard LINAGE
Patrick CURTAUD	Maryline SILVESTRE
Gérard LAMBERT	Stéphane PLANTIER
Bernard LOUIS	Frédéric BELMONTE
Christian JANIN	Marielle MOREL
Alain CLERC	Christophe CHARLES
Lucette GIRARDON TOURNIER	Michel THOMMES

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Conseil Communautaire du 18 décembre 2018

Le Président certifie que la présente délibération a été reçue par la Sous-Préfecture le **26 DEC. 2018** et a été publiée le **26 DEC. 2018**

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint

Samuel RIBLIER



Pour extrait certifié conforme
Le Président,

Thierry KOVACS

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat